



Messery, le 21 février 2024

Commune de Messery

Objet : C MES LOISIRS

Madame, Monsieur,

Depuis quelques jours, on lit ici ou là beaucoup de choses au sujet des relations entre C MES LOISIRS et la commune de Messery. Dans la version qui a été communiquée par Mme Le Maire de Chens sur Léman, notre commune est présentée comme le "mauvais payeur", or lorsqu'il y a un désaccord entre deux parties, il y a toujours deux versions différentes. Nous tenons donc ici à vous présenter la nôtre en nous appuyant sur des faits, et des chiffres.

La convention 2020 / 2023

Ci-dessous l'extrait de la convention qui a fait l'objet d'un désaccord :

« La subvention CAF de la CTG concernant l'enfance et la jeunesse, anciennement CEJ ne sera plus versée directement à la commune par la CAF, mais sera désormais versée à l'association C Mes loisirs . Elle est donc déduite des participations ci-après demandées aux communes. »

Il nous a été reproché par l'association C MES LOISIRS et certains membres du conseil municipal de Chens sur Léman d'avoir interprété cette partie de la convention à notre avantage, ce qui aurait entraîné un préjudice financier important pour l'association. Or, le passage concerné (ci-dessus) est sans équivoque quant au fait que les subventions versées par la CAF à C MES LOISIRS devaient être déduites de la subvention versée par Messery. Lors de la réunion du 13 décembre 2023, ce point de litige a été abordé en présence des représentants de la Fédération des Oeuvres Laïques (FOL) et de la caisse d'allocations familiale qui se sont positionnés en faveur de notre lecture du texte.

Suite à cette réunion, le conseil municipal de Messery a tout de même consenti à voter une subvention extraordinaire de 35 000 € afin que cette erreur de lecture, qui n'était pas de notre fait, n'impacte pas l'association.

La clé de répartition financière

La convention que nous avons passée avec les autres partenaires et qui couvrait la période 2020-2023 prévoyait une participation identique de Chens et de Messery. Or, comme vous pouvez le constater, la fréquentation n'est absolument pas la même :

STAT 1 - TOUTES ACTIVITES CONFONDUES

	2020	2021	2022	2023
MESSERY	97	111	132	116
CHENS SUR LEMAN	210	251	286	288
AUTRE COMMUNES	25	20	38	37
Total	332	382	456	441

STAT 2 - ACTIVITES EXTERIEURS

	2020	2021	2022	2023
MESSERY	39	50	53	40
CHENS SUR LEMAN	107	134	164	148
AUTRE COMMUNES	14	14	21	23
Total	160	198	238	211

En pourcentage de 2020 à 2023 :

	Toutes activités confondues	Activités extérieures
Messery	31 %	25 %
Chens/Léman	69 %	75 %

Comme on le voit, cet écart en termes de fréquentation est récurrent, contrairement à ce que soutient Mme Pascale MORIAUD, Maire de Chens, lorsqu'elle écrit « le nombre d'enfants de Chens était l'année dernière majoritaire ; toutefois, cela n'a pas toujours été le cas ».

C'est précisément cet écart qui a motivé le conseil municipal de Messery à voter à l'unanimité les décisions suivantes :

- Rejeter la subvention de 135 000 € + 5000€ de frais bâtiment, demandée par C MES LOISIRS
- Demander que la charge des subventions entre les communes de Chens et Messery soit répartie selon le nombre d'enfants accueillis, ce dernier devant être actualisé chaque année. Ce qui est par ailleurs la norme en matière de convention (exemple : répartition des dépenses scolaires et périscolaires entre Messery et Nernier).

Nous avons pris cette décision par souci de bonne gestion de l'argent de nos concitoyens.

Nous avons informé Mme Pascale MORIAUD de la position du conseil en lui proposant une rencontre. Une seule date nous a été proposée (vendredi 16 février entre 8 h. 30 et 10 h.). N'étant pas disponibles cette matinée-là, nous avons sollicité d'autres dates. En guise de réponse, j'ai reçu un mail sans appel de Mme le Maire de Chens : « Sans subvention à hauteur de 50%, la commune de Chens continuerait seule sa collaboration avec C Mes Loisirs... ».

Cette décision — regrettable pour ne pas dire plus — va malheureusement impacter le prix de journée pour les familles de Messery ; il existait en effet deux tarifs : un tarif Messery/Chens (maximum 27 €/jour) et un tarif hors communes (60 €/jour). Si nous ne pouvons plus être membre de l'association, les familles de Messery vont se voir appliquer le tarif « hors commune ».

La « proximité » entre la commune de Chens et l'association est telle que dès le lundi 19 février au matin, les familles de Messery ont été informées que le tarif de 60 € leur serait désormais appliqué.

Nous réfléchissons bien-évidemment à des solutions pour éviter que les parents soient pénalisés. Par contre, nous pensons que ce n'est pas aux contribuables de Messery de payer pour les services rendus aux familles de Chens. L'effort doit être fonction du service rendu aux habitants si 31% des enfants fréquentant le centre de loisirs de Chens sont de Messery, la commune doit verser une subvention représentant 31% de la subvention totale.

Mme MORIAUD nous dit que Chens met gratuitement des locaux à disposition du centre de loisirs. C'est tout à fait exact ; mais l'endroit sert aussi aux activités périscolaires à destination des seuls enfants de Chens. De même, Messery a mis pendant des années des locaux à disposition de l'association. Elle continue à le faire avec le local jeunes d'Essert qui a été restauré, et le projet de création de logements, à destination des animateurs saisonniers, et d'un futur gymnase au centre du village.

Une augmentation de 68%

La subvention demandée à chacune des deux communes est pour les 4 années à venir, de 140 000 €/an alors que jusqu'en 2023, elle était de 80 000 € ! En dépit des explications avancées par l'association (nécessité de recruter du personnel en nombre suffisant), une telle augmentation interpelle... Si les autres dépenses communales augmentaient dans de telles proportions, cela mettrait inévitablement notre commune en très grande difficulté financière.

Un espace de Vie Sociale qui ne remplissait plus son rôle

S'agissant de l'Espace de Vie Sociale (1) nous tenons à préciser que nous avons accepté d'entrer dans le dispositif parce que l'idée nous semblait séduisante mais aussi par solidarité. On nous avait dit en 2020 que la création de cet Espace de Vie Sociale n'était possible que si les deux communes y adhéraient. Cela a coûté 60 000 € à Messery, autant qu'à Chens, et force est de constater que peu d'actions ont été concrétisées sur notre commune, de l'aveu même de C MES LOISIRS. De plus, avec la démission récente de 5 membres de l'équipe, dont le directeur M. Ben-Slama, avec qui nous collaborions sur des actions sociales et de prévention, nous ne nous sentons plus en phase avec les projets de la nouvelle équipe, incomplète à ce jour.

C'est pour ces deux raisons que le conseil municipal a décidé, le 08 février dernier, de ne plus poursuivre l'aventure E.V.S.

Cette décision n'a pas été prise sans consultation préalable, contrairement à ce qui a été allégué, en effet, lors de notre dernière réunion avec C MES LOISIRS, nous avons demandé à son directeur

si notre éventuelle sortie de l'EVS mettrait en péril le projet, il nous a été répondu que l'EVS pouvait tout à fait continuer sans nous.

- (1) *Un Espace de Vie Sociale a vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage en développant des services et des activités à finalités sociales et éducatives. Ex : Ateliers de Bien-être (yoga, gym sur chaise, sophrologie, Qi-Gong...) ou activités favorisant la rencontre pour rompre la solitude ou l'exclusion.*

Nous ne voulions pas quitter, nous voulions l'équité !

Précisons pour finir que nous n'avons jamais souhaité quitter C MES LOISIRS. C'est bien le conseil municipal de Chens sur Léman qui a décidé à l'unanimité et de manière unilatérale de "faire le choix de poursuivre seul la collaboration avec C MES LOISIRS, l'EVS pouvant fonctionner sans Messery" (communiqué de Mme Moriaud, Maire de Chens en date du 15.02.2024).

Nous tenions à vous apporter ces éléments de compréhension qui nous semblaient nécessaires, et vous assurer que nous travaillons actuellement à faire en sorte que les familles de Messery ne soient pas pénalisées par cette situation.

Meilleurs sentiments.

regrettable.

Serge BEL

Maire de Messery

